



15ème législature

Question N° : 10745	De M. Jacques Marilossian (La République en Marche - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Rémunération et titularisation des maîtres de conférence des universités	Analyse > Rémunération et titularisation des maîtres de conférence des universités.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 19/02/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'effort supplémentaire à mener en matière de rémunération et de titularisation des maîtres de conférence pour la rentrée 2018. Dès leur titularisation, ceux-ci bénéficient d'une rémunération de 2 169,63 euros bruts (indice 1). Ce niveau de rémunération n'est toujours pas à la hauteur du temps investi par ces titulaires pour la recherche en doctorat et pour les heures d'enseignement réalisées en vacation ou en poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Ce niveau de traitement ne reflète pas, en conséquence, le niveau de diplôme des maîtres de conférence. De plus, les titularisations restent encore insuffisantes au regard du grand nombre d'étudiants qui entreront dans les universités. Par exemple, dans des licences relevant des sciences sociales, des travaux dirigés ne sont toujours pas pourvus, faute de personnel titulaire suffisant. Si des efforts incontestables ont été menés par le Gouvernement, notamment une enveloppe de 100 millions d'euros allouée en 2017 pour accompagner les établissements face à la hausse des effectifs d'étudiants ou encore une hausse de la valeur du point d'indice, ces efforts doivent se poursuivre dans le cadre du projet de loi finances 2019. Il souhaite ainsi savoir si le Gouvernement compte accentuer ses efforts, d'une manière ou d'une autre, dans la rémunération et la titularisation des maîtres de conférence des universités publiques.